



**AvecBrio Conseils**  
Philippe DESMOUCELLE  
3 bis rue du champ rond – 45000  
ORLEANS  
06 10 56 11 91 / avecbriocconseils@gmail.com

## Conditions Générales de Vente AvecBrio Conseils

### Article 1 : GENERALITES

Les présentes conditions générales de prestation de services ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le Prestataire et le Client, elles s'appliquent à toutes les formations dispensées par AvecBrio Conseils, à l'exception de celles bénéficiant de contractualisation spécifique, et complètent la volonté commune des parties pour tous les points où celle-ci n'aura pas été clairement exprimée.

Le terme "Prestataire" désigne :

AVECBRIO CONSEILS, Entreprise Unipersonnelle, dont le siège social est situé 3 bis rue du champ rond 45000 ORLEANS – immatriculé à l'INSEE sous le numéro de SIREN 834 506 875

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° : 24450347945

Le terme "Client" désigne la personne morale signataire de convention de formation (au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail), et acceptant les présentes conditions générales, ou encore les signataires de convention de formation

Le seul fait d'accepter une offre du Prestataire emporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Les conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par le Prestataire, les modifications seront applicables à toutes les commandes postérieures à la dite modification.

### Article 2 : DOCUMENTS REGISSANT L'ACCORD DES PARTIES

Les documents régissant l'accord des parties sont:

La ou les conventions de formation professionnelle acceptées par les deux parties,

Les avenants éventuels aux conventions de formation professionnelle acceptées par les deux parties,

Le programme de formation signé des deux parties

Le Règlement Intérieur

La facturation,

Toutes autres annexes.

### Article 3 : CONDITIONS FINANCIERES

Le prix comprend uniquement la formation et le support pédagogique. Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage.

Si la convention de formation le précise, les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge exclusive du Client.

### Article 4 : CONDITIONS ET MOYENS DE PAIEMENT

Les prix sont établis hors taxes. Ils sont facturés aux conditions de la convention de formation. Les paiements ont lieu en euros par virement bancaire à la banque LCL, l'IBAN étant précisé sur la facture qui vous est envoyé. Le prix de la prestation, non soumis à TVA, sera exprimé en Euro.

Les paiements ont lieu à réception de la facture.

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Il appartient également au client de l'indiquer explicitement sur la convention.

Si le prestataire n'a pas reçu d'accord de financement de l'OPCA dont dépend le client à avant le premier jour de la formation, il facturera directement le client qui pourra le cas échéant demander une prise en charge à postériori à son OPCA.

En tout état de cause le Client s'engage à verser au Prestataire le complément entre le coût total des actions de formations mentionné aux présentes et le montant pris en charge par l'OPCA.

### Article 5 : MODALITES DE LA FORMATION

Mes modalités de déroulement de la formation, lieu, horaires, nature de l'action de formation, sont précisées dans la convention de formation.

### Article 6 : RESILIATION OU ABANDON DE LA FORMATION

Conditions d'annulation en cas de résiliation avant la session, par le client :

- de 31 à 60 jours, pénalité de 10% (remboursé si report de la formation dans les 2 mois)
- de 13 à 30 jours, pénalité de 30% (50% remboursé si report de la formation dans les 2 mois)
- de 6 à 15 jours, pénalité de 50% (25% remboursé si report de la formation dans les 2 mois)
- de 1 à 5 jours, pénalité de 80% (10% remboursé si report de la formation dans les 2 mois)

Ces indemnités ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.



## **AvecBrio Conseils**

Philippe DESMOUCELLE

3 bis rue du champ rond – 45000

ORLEANS

06 10 56 11 91 / avecbriconseils@gmail.com

### **Article 7 : INFORMATIONS**

Le Client s'engage à transmettre toutes informations utiles à la mise en œuvre du service demandé au Prestataire.

### **Article 8 : COMMUNICATION**

Le Participant accepte d'être cité par le prestataire comme client de ses offres de services. Le prestataire peut mentionner le nom de l'Entreprise (ainsi qu'afficher sa ou ses marques et logos) ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet de la convention, dans ses listes de références (sites internet inclus) et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### **Article 9 : PROPRIETE INTELLECTUELLE – DROITS D'AUTEUR**

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable habilité de AVEC BRIO CONSEILS.

### **Article 10 : DONNEES PERSONNELLES**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux opérations de transaction et de transmission des informations et documentations sollicitées, et de prospection.

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant AVEC BRIO CONSEILS par mail – avecbriconseils@gmail.com. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

### **Article 11 : SOUS-TRAITANCE**

Les parties se réservent également le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations auprès de toute personne, morale ou physique, étrangère à ses services ou à ses partenaires qui lui sont confiées et ce sous son entière et seule responsabilité. Le sous-traitant n'aura pas à être agréé expressément par le client mais devra se soumettre aux mêmes engagements que ceux stipulés aux présentes.

### **Article 12 : DIFFERENDS EVENTUELS**

Les parties conviennent d'épuiser toutes les solutions amiables concernant l'interprétation, l'exécution ou la réalisation des présentes, avant de les porter devant le Tribunal compétent.

Les Parties acceptent cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'ORLEANS quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société AVEC BRIO CONSEILS qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.